

Bulletin d'histoire politique

Pétitionner au Québec (1991-2011)

Jean-Philippe Warren



Volume 21, numéro 2, hiver 2013

Contester ! Les formes d'une prise de parole au Québec au XX^e siècle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1014135ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1014135ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Warren, J.-P. (2013). Pétitionner au Québec (1991-2011). *Bulletin d'histoire politique*, 21(2), 61–69. <https://doi.org/10.7202/1014135ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Pétitionner au Québec (1991-2011)¹

JEAN-PHILIPPE WARREN
Département de sociologie et d'anthropologie
Université Concordia

La pétition est, avec le droit de vote et le droit de faire acte de candidature lors d'une élection, l'un des trois droits politiques reconnus par la Charte des droits et libertés de la personne (art. 21). Le caractère fondamental de cette démarche démocratique n'a pourtant pas suscité au Québec comme ailleurs de longues études historiques, alors même que les marches citoyennes, les mouvements sociaux et les manifestations, qui font un usage intensif de ce moyen de pression, étaient l'objet de nombreuses recherches savantes. Il faut d'abord chercher la cause d'une telle absence dans la difficulté à recenser les pétitions dans les sources écrites, celles-ci ne trouvant pas toujours (c'est le moins que l'on puisse dire) d'écho dans les journaux de masse². Par exemple, l'impressionnante pétition pour une hausse du salaire minimum et des prestations sociales, parrainée en 2009 par 1052 organisations de lutte contre la pauvreté et forte de 98 727 signatures, n'a pas été couverte par les médias³.

Se contentant d'offrir une première cartographie du monde des pétitions au Québec (principalement francophone), le présent article offre un survol des enjeux et des stratégies mis en scène dans les pétitions citées par *Le Devoir* ou *La Presse* de 1991 à 2011. Une histoire des pétitions au Québec depuis le XVIII^e siècle reste à conter⁴, mais les derniers vingt ans n'en sont pas moins très instructifs pour comprendre les débats véhiculés par les pétitions tant au plan national qu'aux plans régional et municipal. À noter que je n'ai pas inclus dans le présent article les pétitions mises en circulation par des groupes pancanadiens ou internationaux. Deux raisons expliquent un tel choix : d'abord, de telles pétitions sont très rarement mentionnées dans les pages du *Devoir* et de *La Presse* ; ensuite, il est impossible de connaître la part des Québécois ayant souscrit à ces prises de position. Enfin, les journaux faisant état d'une formidable quantité de pétitions lancées sans qu'on ne connaisse leur effet ou leur destinée, j'ai

préféré prendre d'abord en compte celles pour lesquelles étaient mentionnés, au moins approximativement, le nombre de signataires et l'impact auprès des décideurs⁵.

L'État pour cible

La quasi-totalité des pétitions, comme il fallait s'y attendre, sont adressées à l'État provincial ou aux autorités d'organismes publics et parapublics (municipalités, établissements scolaires, Radio-Canada, Hydro-Québec⁶). C'est pour ainsi dire toujours la gouvernance publique qui se retrouve dans la mire des pétitionnaires. Une telle tendance est facilement compréhensible, dans la mesure où les pétitions exercent avant tout leur influence dans la sphère démocratique, et donc politique : elles cherchent à faire fléchir des hommes et des femmes de pouvoir autrement que par l'affection (comme dans les relations personnelles) ou par le boycottage (comme dans les relations économiques). Les pétitions sont, en somme, le parfait équivalent écrit des défilés de rue politiques, avec leurs marcheurs (les signataires), leurs slogans, leurs idéaux, leur manifeste et leurs réclamations. Elles visent à donner voix à des opinions qui ne se retrouvent pas assez bien représentées dans les médias en organisant une sorte de plébiscite spontané. Elles forment un des aspects les mieux établis de la démocratie directe, l'insatisfaction populaire donnant lieu à un « vote » d'autant plus sérieux et affirmé qu'il n'est pas anonyme. À défaut de pouvoir prétendre être le recensement fidèle des aspirations de la majorité de tel ou tel groupe ou de telle ou telle communauté, elles constituent de formidables outils de propagande dont l'objectif est d'influencer l'opinion publique ou de contraindre les pouvoirs.

Lorsque nous analysons les cycles de la pratique pétitionnaire sur une année, nous remarquons que l'hiver (octobre à décembre) et l'été (avril à juin) sont des saisons plus chaudes (environ le tiers du total annuel des pétitions chacune), alors que le printemps et l'automne représentent, par comparaison, des saisons plus tièdes (respectivement 21 % et 17 % du total annuel des pétitions recensées dans *Le Devoir* et *La Presse*). Il n'est guère étonnant que les mois de janvier et d'août, qui correspondent aux premiers grands froids de l'hiver ou aux vacances estivales, soient des périodes moins animées politiquement (quoique l'on aurait pu penser que le soleil du mois de juillet susciterait un engourdissement plus prononcé). Quant aux pointes des mois de mai et de novembre, qui correspondent aux acmés de l'activité pétitionnaire, ils peuvent inversement s'expliquer par, dans un cas, le réchauffement de la température extérieure et, dans l'autre cas, le grand retour des vacances, avec, entre autres, le début de l'année scolaire et l'ouverture de la session parlementaire. C'est ainsi que les équinoxes de printemps (21 mars) et d'automne (22 septembre), de

même que les solstices d'hiver (21 décembre) et d'été (21 juin), ne sont pas loin de recouper les fluctuations saisonnières des hauts et des bas pétitionnaires dans la province pour des raisons qui paraissent à la fois climatiques et sociopolitiques.

Une arme de gauche ?

Comme les pétitions sont rédigées en réaction à un changement jugé néfaste ou à une injustice criante, elles appuient rarement les pouvoirs publics. Cela n'en fait pas pour autant « une arme de gauche »⁷, puisque les acteurs qui se servent de cet instrument démocratique se recrutent dans les milieux les plus divers. En 1993, autant les partisans des défunts Nordiques que les téléspectateurs d'une émission populaire, autant les cent cinquante métallos de la boulangerie Multimarques à Matane que les citoyens de Saint-Raymond, autant les parents d'une école secondaire à Saint-Eustache que les travailleuses et travailleurs des garderies sans but lucratif ont fait circuler des pétitions. En fait, il est impossible de prétendre que la gauche est seule à manier cette arme politique, non seulement parce que l'on dénombre dans notre échantillon des groupes situés à droite de l'échiquier politique québécois (comme, en 2008, les propriétaires des immeubles en copropriété de l'île Paton ou des militants du Parti libéral), mais aussi parce que plusieurs frondes sont menées par des coalitions apolitiques ou dites « arc-en-ciel » (comme le Mouvement Montréal français, la coalition Stoppons la réforme ou les propriétaires de chiens) ou des mouvements inclassables politiquement.

Cette dernière remarque ne vise pas, bien entendu, à nier la place tout de même prépondérante des mouvements de gauche, et ce, en dépit du fait que cette gauche se présente par la force des choses sous un jour plutôt corporatiste, les syndiqués demandant des augmentations de salaire, les usagers la gratuité des services, et les résidents l'aménagement confortable de leur quartier. Elle souligne seulement qu'il n'est guère possible de dresser un portrait-robot du parfait petit pétitionnaire sur un continuum gauche-droite tellement la diversité des groupes mobilisés est grande. Donnons quelques exemples pour mieux comprendre cette difficulté : à quelle gauche appartient le regroupement de résidents du quartier Outremont qui réclament à grands frais le réaménagement d'une patinoire municipale ? À quelle gauche appartiennent les parents qui exigent, au nom des droits octroyés par la Charte canadienne, de décider du placement (ensemble ou séparé) de leurs jumeaux ou jumelles ? À quelle gauche appartiennent les citoyens qui demandent à la Ville de Montréal de réglementer l'exploitation, par les hassidim, du transport par autobus commercial vers New York ? À quelle gauche appartiennent les syndiqués qui ne veulent plus inhaler la fumée de cigarette des détenus incarcérés dans les pénitenciers du Québec ?

Deux groupes plus présents dans les médias

Si les groupes pétitionnaires sont aussi bigarrés que les causes qu'ils défendent (du droit d'être propriétaire d'un véhicule ayant un volant à droite jusqu'à la sauvegarde à Québec du Red Bull Crashed Ice, en passant par une révision du Code des professions pour les psychologues), il n'en demeure pas moins que, parmi les plus fidèles adeptes du genre, se distinguent les résidents de quartier et les usagers de services (des transports en commun, du système de santé, du système d'éducation, etc.). Les résidents urbains se plaignent du bruit d'une gare de train, dénoncent la construction d'un centre commercial, demandent la transformation d'un terrain vague en parc, s'opposent à la mise en place d'un site de transbordement des déchets ou à l'implantation d'une porcherie, veulent qu'on purge leur secteur de la prostitution, réclament l'abolition d'une voie réservée sur une rue achalandée, font connaître leur mécontentement devant la réduction de la collecte des ordures ménagères une fois par semaine. Quant à eux, les usagers des services publics réclament l'érection d'un nouveau centre communautaire ou des tarifs réduits pour les étudiants qui prennent le métro, ils souhaitent que l'on apporte des corrections au nouvel horaire des trains de banlieue, ils protestent contre les compressions budgétaires dans le secteur de l'éducation ou de la santé, ils réclament la gratuité des médicaments pour les malades chroniques.

Cependant, à côté des résidents urbains soucieux d'aménager le zonage et des usagers insatisfaits des services publics, on remarque toujours plein de gens qui s'opposent dans le plus complet désordre apparent aux poursuites bâillonnées, militent pour sauver le Grand Prix de Formule 1, espèrent voir renforcer la «loi 101», demandent au gouvernement d'imposer un minimum de 65% de musique francophone dans l'enceinte du Centre Bell, réclament un plan d'action pour faciliter l'accès à la chirurgie bariatrique ou, à l'occasion du 400^e de la fondation de la ville de Québec, souhaitent la venue du pape dans la capitale. Au-delà des individus conscientisés et politisés, il y a d'ailleurs dans toute société un bassin de gens prêts à signer des pétitions sur à peu près n'importe quoi, comme le démontre le cas de cet homme qui, en 2008, a réussi à réunir en peu de temps 54 noms d'appui à sa campagne pour rebaptiser le boulevard Saint-Laurent en boulevard Lucien-Rivard, un criminel québécois ayant participé dans les années 1950 au trafic de l'héroïne⁸.

Stratégies de sollicitations des signatures

Le poids d'une pétition donnée est fonction à la fois de la qualité et de la quantité de ses appuis. En France, il semble être plus fréquent que des

pétitions soient parrainées par des figures intellectuelles connues, alors qu'au Québec, la valeur d'une pétition se limite, dans la vaste majorité des cas, à la masse d'appuis reçus⁹. La plupart des exceptions à cette règle concernent des enjeux culturels ou éducatifs, où, de toute façon, les intellectuels sont concernés au premier chef (en tant qu'écrivains ou professeurs, par exemple). Il faut cependant faire attention aux gonflements des chiffres auxquels se prête facilement ce genre d'exercice, des noms fictifs se retrouvant souvent dans les listes présentées aux médias. Exemple particulièrement frappant de ce piège, la pétition de 40 000 personnes opposées au changement de nom de l'avenue du Parc en 2007 n'a, semble-t-il, jamais existé, bien qu'elle ait été l'objet d'une couverture médiatique considérable¹⁰.

On ne sera pas étonné d'apprendre que les pétitions qui bénéficient de la logistique d'un mouvement établi (par exemple, Québec solidaire, la CSN, Greenpeace ou le FRAPRU) et qui peuvent, par le fait même, compter sur des bulletins électroniques, des sites Web, des réseaux étendus, des contacts dans les médias, des relationnistes de presse, de longues listes de membres, des armées de volontaires, bref toute une infrastructure organisationnelle, peuvent se targuer d'un avantage certain. Les organisations bien structurées jouent un rôle crucial dans la transformation en « action » des demandes populaires. Une telle observation, pleine de bon sens, est vraie en Europe comme en Amérique du Nord. Si les infirmières réussirent en 2010 à récolter 124 000 signatures afin d'appuyer l'amélioration de leurs conditions de travail, c'est qu'elles pouvaient s'appuyer non seulement sur un certain degré de sympathie populaire, mais aussi parce qu'elles comptaient à la fois sur un excellent réseau et sur l'accès direct au public formé par les usagers toujours changeant des établissements de soins de santé.

Il existe toutefois des exceptions. En 2007, 62 500 noms ont été déposés à l'Assemblée nationale par une mère dont la fille avait été victime d'un agresseur sexuel récidiviste qui s'était installé dans son quartier. En 2010, plus de 15 000 personnes ont signé la pétition d'une autre mère de famille qui réclamait, au nom de son fils, le remboursement par le ministère de la Santé de l'achat de pompes pour asthmatiques. Il semble que les parents de victimes ou d'enfants en difficulté bénéficient spontanément de la sympathie du public qui, sensible à leurs souffrances ou à leur détresse, n'hésite pas à accorder un appui massif à leurs requêtes. Il n'est donc pas rare de voir de telles initiatives ramasser un nombre appréciable de signatures, alors que leurs porte-parole sont des gens qui agissent souvent seuls et à l'occasion d'un engagement politique pour eux inédit.

Popularité des pétitions

Rédigées afin de réclamer un droit ou de corriger une injustice, certaines pétitions attirent très peu de gens (une dizaine), alors que d'autres réussissent à convaincre un vaste public (plus d'un million). Derrière l'étonnant foisonnement des « lettres publiques collectives »¹¹, quelles sont donc les pétitions les plus populaires ?

Les pétitions qui attirent le plus de signataires ne sont pas nécessairement celles que l'on s'imagine : elles ne visent pas à protéger l'environnement, à sauvegarder des emplois qui menacent d'être déplacés au Mexique ou en Chine, à mobiliser l'opinion contre l'extradition d'une famille réclamant le statut de réfugié, à empêcher la fermeture d'un CLSC ou à défendre la langue française menacée. Non, mise à part une pétition pour obtenir la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec en 1992 (700 000 personnes), les pétitions qui connaissent le plus de succès pendant cette période sont celles qui dénoncent la violence et la corruption. Ainsi, le record de signatures pour une pétition doit être décerné à la lettre publique contre la violence à la télévision qui, en 1991 et pendant une partie de l'année 1992, a recueilli plus d'un million et de demi de noms. C'est même la seule pétition qui ait reçu l'appui d'une... pétition ! Quarante-cinq personnes ont, en effet, paraphé une pétition d'appui à la pétition contre la violence à la télévision. Autre exemple, en 2002, plus de 110 000 personnes ont appuyé une déclaration visant à réclamer davantage de moyens financiers afin d'aider les femmes victimes de violence conjugale. Moins vaste, mais tout de même impressionnante quand on considère qu'elle ne concernait que la ville de Québec, 80 000 personnes ont signé, en 2003, une pétition réclamant le maintien de l'opération Scorpion, laquelle visait à lutter contre la prostitution juvénile dans la capitale.

Plus récemment, les pétitions pour une commission d'enquête sur la corruption dans l'industrie de la construction ou la destitution du premier ministre Jean Charest s'inscrivent dans une veine semblable. Elles ont été grandement facilitées par Internet, et en particulier les médias sociaux qui permettent de s'organiser plus vite et plus efficacement qu'au temps où les militants devaient faire le pied de grue au coin des rues et attendre que les passants daignent s'intéresser à leur cause¹². « Ça coûte beaucoup moins cher de créer une pétition en ligne que de créer et de faire tourner une pétition traditionnelle. Pour une pétition traditionnelle, vous devez créer la pétition, la faire imprimer en quantité suffisante (ce qui peut coûter cher), puis soit recruter des bénévoles, soit embaucher des sollicitateurs pour recueillir les signatures dans nombre d'espaces publics »¹³. Signe de cette facilité liée à l'essor des communications électroniques, en juillet 2008, un internaute a monté un faux site Web qui annonçait la construction de condominiums sur le mont Royal : quelques jours ne s'étaient pas

écoulés depuis l'invention de ce canular qu'une pétition recueillait une centaine de noms et qu'une page de protestation était apparue sur Facebook¹⁴. Notons, en revanche, que certains citoyens se méfient du Net, ayant peur que leur nom ne soit reconnu par leur employeur ou des personnes indiscrètes¹⁵, une méfiance qui n'existait pas à un tel niveau quand les pétitions circulaient seulement en version papier.

Depuis novembre 2010, les citoyens peuvent signer des pétitions, dûment parrainées par deux députés, directement sur le site Web de l'Assemblée nationale, et ce, d'un simple clic d'une souris. Cette facilité explique que la pétition électronique réclamant la démission du premier ministre Jean Charest ait été assaillie par 44 000 personnes le premier jour de son lancement et ait réussi à recueillir 247 379 noms en trois mois. Pierre Moreau, ministre des Institutions démocratiques, ayant déclaré qu'une telle pétition n'avait pas sa place sur le site officiel de l'Assemblée nationale, eut droit lui aussi à une pétition demandant sa démission pour avoir tenu des propos allant « à l'encontre de la nature même de sa charge de ministre responsable du bon fonctionnement de la démocratie au Québec ». Un quart de million de personnes allèrent sur le site de l'Assemblée nationale pour signifier leur désaveu du ministre. La pétition qui s'opposait au budget Bachand reçut quant à elle l'appui de 230 000 personnes, et celle contre l'exploitation débridée du gaz de schiste 128 000.

Il ne faudrait tout de même pas croire qu'Internet représente une sorte de panacée pour pallier le déclin de la participation citoyenne. Les deux plus grosses pétitions de la période étudiée n'ont-elles pas été déposées avant la popularisation d'Internet? La pétition de 80 000 signatures pour les « 92 résolutions » a circulé alors que la population du Bas-Canada s'élevait à peine au-dessus de 500 000 habitants. Pour sa part, la pétition de 250 000 noms ramassés en 1955 pour que le nouvel hôtel The Queen Elizabeth se nomme plutôt Le Château Maisonneuve a été lancée alors que le Québec comptait 4 000 000 habitants. Ces deux pétitions ont ainsi recueilli des signatures auprès, respectivement de 16 % et 6 % des habitants de la province, comparativement à seulement 3 % pour celle réclamant la démission de Jean Charest...

Conclusion

Il est difficile de dire si la pétition a subi depuis le début des années 1990 la désaffection qui afflige les autres formes d'intervention civique et suivi le désintérêt plus général par rapport à un pouvoir de plus en plus lointain et technocratique. Il est difficile également de mesurer son déclin au profit d'autres formes de pression ou de critique plus efficaces ou instituées, comme les cours de justice, les ombudsmen ou le lobbying¹⁶. Il est néanmoins certain qu'il existe une banalisation du véhicule de la pétition

au Québec, comme ailleurs dans le monde occidental, où il fait désormais figure de moyen normal et légitime de canaliser l'insatisfaction populaire¹⁷. La loi sur la défusion des villes prévoyait un mécanisme enclenché par une pétition signée par une proportion minimale des gens habilités à voter. Le programme du Parti québécois inclut un projet de loi par lequel un « référendum d'initiative populaire » pourrait être tenu à la demande de 800 000 citoyens. Pour presser le premier ministre Jean Chrétien de ratifier le protocole de Kyoto, 96 de ses propres députés libéraux ont paraphé une pétition qui l'enjoignait à « réorienter la machine gouvernementale vers cet objectif de développement durable »¹⁸. Quand des membres du Parlement commencent à signer des pétitions adressées à leur propre chef de parti, c'est que la pratique de celle-ci est dorénavant tout à fait reconnue comme mode de pression. Elle est passée, pour ainsi dire, dans les mœurs politiques. Elle fait désormais partie des moyens d'influence normaux que les groupes contestataires doivent considérer pour l'avancement de leur cause.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Je voudrais remercier Ivan Carel et Yves Gingras pour leurs judicieux commentaires sur une version préliminaire de ce texte.
2. Olivier Fillieule, « On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », dans Pierre Fabvre *et coll.* (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2006, p. 215-240.
3. Collectif d'auteurs, « Pourquoi nous avons quitté les consultations sur la pauvreté », *Le Devoir*, 23 juin 2009, p. A9.
4. L'art de la pétition remonte au commencement du régime britannique. Lire Mathieu Fraser, *La « pratique pétitionnaire » à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1792-1795 : origines et usages*, Québec, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, 25 juin 2008.
5. Lorsque les informations de *La Presse* et du *Devoir* différaient, j'ai retenu la moyenne des deux chiffres rapportés.
6. Certaines exceptions, liées à des institutions porteuses de l'identité nationale, sont instructives, comme la pétition des employés des Caisses populaires, au sujet de l'application de la loi sur l'équité salariale, et des fans du club le Canadien, afin de réclamer le retour du joueur de hockey Kovalev à Montréal.
7. Jean-François Sirinelli, « La pétition, arme de gauche ? », dans *Intellectuels et passions françaises. Manifestes et pétitions au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1996, p. 39-48.
8. Isabelle Massé, « Le piège de Binamé », *La Presse*, 22 mai 2008, p. ARTS4.
9. *Ibid.*
10. Jean Masson, « Une fraude », *La Presse*, 10 février 2007, p. 4. À l'évidence, certaines pétitions peuvent avoir été maintes fois paraphées par les mêmes signataires...

11. Le terme « lettre publique collective » est entendu dans ce texte comme un synonyme de « pétition ».
12. Lorenzo Mosca et Daria Santucci, « Petitioning Online. The Role of E-Petitions in Web Campaigning », dans S. Baringhorst, J. Niesyto et V. Kneip (dir.), *Political Campaigning on the Web*, Bielefeld, Transcript, 2009, p. 142.
13. « It is much less expensive to create an online petition than it is to create and run an offline petition drive. In an offline petition drive, one would have to create the petition, get it printed in sufficient quantities (which can be expensive), and then either recruit volunteers or hire paid signature gatherers to go out to large public spaces to collect signatures », Jennifer Earl, « Contesting Cultural Control: Youth Culture and Online Petitioning », dans W. Lance Bennett (dir.), *Civic Life Online: Learning How Digital Media Can Engage Youth*, Cambridge, The MIT Press, 2008, p. 75.
14. Émilie Bilodeau, « Un as du canular récidive. Des milliers d'internautes piégés », *La Presse*, 15 juillet 2008, p. A2.
15. New York Times, « La vie (pas très) privée au temps de Google », *La Presse*, 16 octobre 2002, p. B8.
16. Lex Heerma van Voss, « Introduction », *International Review of Social History*, vol. 25, 2006, supp. 9, p. 6.
17. David S. Meyer et Sydney Tarrow, « A Movement Society: Contentious Politics for the New Century », dans David S. Mayer et Sydney Tarrow (dir.), *The Social Movement Society: Contentious Politics for the New Century*, Lanham (MD), Rowman & Littlefield, 1998, p. 1-28. Olivier Fillieule et Danielle Tartakowsky remarquent la même chose en ce qui concerne les manifestations (*La manifestation*, Paris, Presses de Science Po, 2008).
18. Hélène Buzzetti, « Johannesburg: Chrétien subit la pression de ses députés », *Le Devoir*, 27 août 2002, p. A1. En 2009, des députés travaillistes britanniques dissidents ont même fait circuler une pétition électronique pour tenter de convaincre Gordon Brown de quitter son poste de premier ministre.